



Paris, le 30 avril 2021

Compte-

1

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Lectra s'est tenue ce jour à huis clos, au siège de la Société à Paris. Elle s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel Harari, les fonctions de scrutateurs ont été assurées par Monsieur Bernard Jourdan, Administrateur référent indépendant, et Madame Anne Binder, Administratrice indépendante. L'Assemblée générale a été retransmise en direct, en français.

Le quorum s'est établi comme suit :

88,88% pour l'Assemblée générale ordinaire, soit 28 960 068 actions sur le nombre total de 32 582 969 actions ayant le droit de vote et 29 153 736 voix pour 275 actionnaires, dont 173 ont voté par correspondance et 102 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée générale ;

88,86% pour l'Assemblée générale extraordinaire, soit 28 953 987 actions sur le nombre total de 32 582 969 actions ayant le droit de vote et 29 141 574 voix pour 273 actionnaires, dont 173 ont voté par correspondance et 100 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée générale.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2020 ont été approuvés (1^{ère} et 2^{ème} résolutions) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,24 € par action (4^{ème} résolution). Le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2021. L'Assemblée générale a également donné quitus aux



Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale a